

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

DÉLIBÉRATION

D01364-2026-032

Séance du 21 avril 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX
ET LE VINGT-ET-UN AVRIL À 20 HEURES 30,

le conseil municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans la salle de réunion, sous la présidence de Mme COURTOIS Sandrine, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 16 avril 2026.

Présents : BERTHET Julie, BOYER Frédérique, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, MACAREZ Léa, PACCOUD Karine, PAUGET Antoine, PAUGET Florian, PERTUIZET Anaïs, SYLÉNÉ Florine, VALLA Évelyne,

Excusés : HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane (donne pouvoir à COURTOIS Sandrine)
VÉLON Guillaume (donne pouvoir à CHARVET Aurélien)

Absent :

Secrétaire de séance : Antoine PAUGET

Objet : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame la Maire explique à l'assemblée que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est chargée de l'évaluation des impôts directs locaux payés par les ménages (taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties, etc.) aux côtés de l'administration fiscale. Régulièrement, elle se prononce sur le classement de propriétés ayant fait l'objet de travaux. Pour cela, elle étudie un certain nombre de critères fournis par le service des impôts.

Elle doit être créée dans les 2 mois qui suivent l'installation du conseil municipal et est permanente sur toute la durée du mandat.

La CCID est présidée par le Maire ou un adjoint délégué, elle est composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants. Ils sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste dressée par le conseil municipal parmi les différentes catégories de contribuables de la commune (prévoir vingt-quatre personnes au total). Il n'y a plus l'obligation d'avoir une personne extérieure à la commune et les élus peuvent être membres de cette commission.

La CCID se réunit à la demande du service des impôts, environ une fois par an, sur convocation de son président.

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'établissement d'une liste des différentes catégories de contribuables de la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de proposer aux contribuables de la commune suivants d'être candidats à cette commission :

- CAVILLON Hervé	retraité ENEDIS	361, route du Colombier
- VÉLON Guillaume	agriculteur	249, route du Mollard
- FAVIER Alexis	informaticien	20, route de l'allée
- PAUGET Antoine	technico-commercial	652, route des Pelus
- BOYER Frédérique	directrice	418, route des Allys
- CHUNIAUD Roland	retraité	30, chemin de l'Échanet
- VÉLON Jean-Luc	retraité	1353, route de Cessort
- DESMARIS Gaston	retraité	1040, route de Montéfanty
- FAVRE Éric	artisan	121, route des sources
- MAITREPIERRE Joël	retraité,	769, route de Mons
- VÉLON Thierry	agriculteur	35, route des Liottes
- PAUGET Richard	retraité ERDF	274, route des Pelus
- PAUGET Robert	retraité	880, route de Mons
- BAISSARD Guy	retraité	2890, route des Allys
- BOUTON Jean-Luc	agriculteur	55, route des Pelus
- BOUILLOUD Jean-Pierre	agriculteur	487, route des Pelus
- GUILLOT Gilles	agriculteur	186, route de l'Anoz
- JOLY Marc	retraité	45, impasse de la Mire
- BURTIN Georges	retraité	1488, route de Chavagnat
- DURAND Christian	magasinier	254, route des Allys
- JOLY Christian	retraité	944, route de Mons
- TATON Pascal	retraité	83, impasse du Grand-toit
- FAVIER Éric	agriculteur	35, chemin des Midys
- GROUX Jacques	retraité	40, Route de la Fromentière

DÉCIDE de dresser la liste définitive des 24 contribuables qui sera proposée à M. le directeur départemental des finances publiques lors de la prochaine séance du conseil municipal.

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 21 avril 2026

La Maire,
Sandrine COURTOIS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

